

ComUE Université Paris-Saclay

Conseil Académique

Première Réunion

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015

1. Déroulement de la séance

- Accueil du président
- Synthèse des travaux du GT provisoire
- Echange et validation des principes
- Suite du processus

2. Accueil du Président

Gilles Bloch souhaite la bienvenue aux élus du Conseil Académique (CAc) et propose de faire un rapide survol des travaux menés durant l'été. Il précise qu'il se retirera après cette présentation afin de laisser le CAc mener la réunion dont l'objectif est de converger sur la désignation des 24 personnalités extérieures qui compléteront l'assemblée, préalable nécessaire avant la désignation de son président.

Le premier élément est la publication de l'arrêté d'accréditation de l'Université Paris-Saclay portant sur la formation doctorale et les 49 mentions de Masters mutualisés qui confère à l'Université Paris-Saclay une véritable dimension universitaire.

Le second point est la signature du contrat de site avec le ministère et l'ensemble des établissements membres du regroupement Paris-Saclay, dont l'université d'Evry et les Ecoles ayant demandé un statut d'associé.

Au cours de l'été les demandes d'admission dans les formations mutualisées n'ont cessé d'augmenter avec un bilan à ce jour d'environ 42 000 demandes. Les candidats pouvant demander plusieurs formations, ce nombre de demandes correspond en fait à 24700 étudiants soit un taux de 1,7 demande par candidat qui reste plutôt satisfaisant. 12000 candidats ont été déclarés admissibles et ont été informés de l'établissement dans lequel ils devaient s'inscrire.

Par ailleurs les départements ont poursuivi l'élaboration des documents stratégiques qui serviront à définir la stratégie scientifique pour les 5 ans à venir. Une synthèse de ces travaux sera présentée au jury d'évaluation de la phase probatoire de l>IDEX.

Enfin tous les Labex ont reçu les rapports d'évaluation de mi-parcours qui sont plutôt favorables et traduisent la qualité des projets présentés. Aucun Labex n'est contesté dans sa légitimité et nous pouvons être confiants sur la suite qui sera donnée quant à leur financement.

En revanche certains points des rapports sont plus critiques et appelleront des mesures correctives à très court terme.

La FCS mettra l'ensemble des documents stratégiques des groupes de travail des départements à la disposition des membres du CAc.

A la question sur le rapport Attali publié cet été, vécu par beaucoup d'établissements comme un élément perturbateur par rapport au travail collectif réalisé depuis 4 ans, le président de la ComUE précise qu'il est intervenu sur l'importance d'accorder du temps et de la sérénité pour construire un ensemble rapprochant écoles et universités.

3. Synthèse des travaux du GT provisoire

Christine Paulin présente la synthèse de travaux du GT provisoire en vue de la désignation des 24 personnalités extérieures. Laurent Audouin se joint à elle pour l'animation du débat et des votes.

Rappel du cadrage réglementaire :

Les personnalités extérieures sont réparties en 4 catégories avec une obligation de parité sur l'ensemble des 24 personnalités.

- 1) Les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales
- 2) Les représentants des activités économiques, notamment organisations professionnelles et chambres consulaires, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés et des organismes du secteur de l'économie sociale.
- 3) Les représentants des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et également des enseignants du premier et du second degré ;
- 4) Des personnalités désignées par le conseil à titre personnel.

Il est précisé que les catégories 1 et 2 doivent représenter entre 50% et 80 % de l'effectif des personnalités extérieures soit entre 12 et 18.

Enfin il est également demandé que la parité soit assurée sur le périmètre des 24 personnalités extérieures.

Après le retour des propositions des élus du conseil, le GT provisoire s'est réuni le 2 septembre dernier pour proposer les principes de répartition entre les 4 catégories.

Répartition proposée par le GT provisoire

Catégorie 1 : 6 représentants dont 1 pour le Conseil Régional et 5 pour les communautés d'agglomérations concernées non représentées au CA et/ou départements (78, 91 et 94)

Catégorie 2 : 6 représentants répartis entre chambres consulaires, pôles de compétitivité, associations d'entreprises et fondations de l'UVSQ. Les représentants des entreprises du Plateau ont été proposés en seconde priorité

Catégorie 3 : 10 représentants répartis entre 3 représentants des ComUEs parisiennes, 2 représentants d'associations en charge de la médiation scientifique (Sciences Essonne) et des problématiques de genre (femmes et science), 2 enseignants issus de lycées (représentants de lycées, union des professeurs de classes préparatoires...), 1 représentant d'une association nationale sur les enjeux du doctorat, 1 représentant de l'UEVE ou du Génopole, 1 représentant de comités d'éthique.

En priorité 2, ont été placées Scube, les petits débrouillards et planètes sciences (ces associations sont adhérentes de Sciences Essonne) et d'autres représentants des comités d'éthique du CNRS.

Catégorie 4 : 2 représentants à choisir par vote dans la longue liste des personnalités proposées.

3. Echanges et résultats des votes

Dans un premier temps le conseil est appelé à se prononcer sur la répartition entre les deux premières catégories avec en particulier la validation du nombre de 12 personnes, soit 50% du total pour les catégories 1 et 2.

Le résultat a donné 146 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Une fois la répartition 12/12 validée, le Conseil a débattu sur la représentation des collectivités territoriales.

Catégorie 1

Il ressort de ces échanges que la proposition initiale ne permet pas de traiter équitablement l'ensemble des sites avec en particulier aucun représentant de la communauté d'agglomérations des Hauts de Bièvre où se trouve la faculté Jean Monnet (UFR Droit Economie Gestion), l'Ecole Centrale et l'UFR de Pharmacie. Par ailleurs l'option alternative sur les départements n'a pas été jugée cohérente du fait d'une part du nombre de départements concernés et d'autre part des nouvelles attributions des départements issus de la loi NOTRe, plutôt en retrait par rapport à celles de communautés d'agglomérations concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Ainsi le maintien d'un représentant de la Région et le retrait des départements de la priorité 1 a été mis au vote.

Le maintien de la région a donné : 133 pour, 10 contre et 5 abstentions,

Le retrait des départements a donné : 131 pour, 4 contre et 13 abstention,

Enfin il a été proposé d'intégrer la communauté d'agglomérations Hauts-de-Bièvre en passant à 6 communautés d'agglomérations. Le passage à 6 communautés d'agglomérations a été mis au vote avec le résultat suivant :

117 voix pour, 19 voix contre et 12 abstentions.

La Synthèse donne 7 représentants pour la catégorie 1 :

1 représentant du Conseil Régional,

1 représentant de la communauté d'agglomérations Evry Centre Essonne,

1 représentant de la communauté d'agglomérations Europe –Essonne,

1 représentant de la communauté d'agglomérations de Saint Quentin en Yvelines,

1 représentant de la communauté d'agglomérations de Versailles Grand-Parc,

1 représentant de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre,

1 représentant de la communauté d'agglomérations de Hauts-de-Bièvre.

Il est entendu que le président de l'Université Paris-Saclay écrira à ces collectivités pour demander deux noms de représentants (1 homme et 1 femme) pour faciliter la gestion de la parité.

Catégorie 2

S'agissant de la catégorie 2 , le conseil a débattu et décidé de soumettre au vote des membres les 5 organismes qui seraient représentés parmi les 8 proposés à savoir : Chambre de commerce et d'Industrie de Paris Ile de France, pôle de compétitivité Systematic, pôle de compétitivité Medicen, pôle de compétitivité Movéo, pôle de compétitivité ASTECH, Association des chefs d'entreprises ADEZAC, Paris-Région Entreprises (Agnes Laine) et AFJE (Luc Athlan).

Le vote a été réalisé à bulletins secrets, chaque électeur inscrivant 5 noms sur le bulletin.

Résultats :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile de France : 137 voix

Pôle de compétitivité MEDICEN: 118 voix

ADEZAC : 100 voix

Pôle de compétitivité Systematic : 99 voix

Paris Région Entreprises (Agnes Laine): 70 voix

Les autres organismes ont recueilli : Pôle ASTECH 69 voix, pôle MOVEO, 63 voix et AFJE 55 voix ;

Catégorie 3

S'agissant de la catégorie 3, un débat a été ouvert sur l'intérêt de maintenir des représentants des ComUEs parisiennes en tant que tels, alors que le Conseil souhaite plus recruter des scientifiques pour leurs qualités personnelles et non pour leur ComUE de rattachement. Le conseil a pris la décision de reporter en catégorie 4 les candidats proposés au titre des ComUEs

Ce transfert a permis de ramener à 8 le nombre de représentants de la catégorie 3 en retenant les 7 propositions de la priorité 1 du GT provisoire et en rajoutant l'APHP qui a été largement cooptée par un vote à main levée avec 145 voix pour.

Les 8 organismes retenus au titre de la catégorie 3 sont :

1 représentant du réseau Science Essonne,

1 représentant de l'association Femmes et science, 1 représentant de chef d'établissement (Béatrice Pottier proviseure du lycée Marie Curie de Sceaux),

1 représentant de l'Union des Professeurs des classes préparatoires Scientifiques (UPS),

1 représentant de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC),

1 représentant du comité d'éthique du CNRS (Michel Leduc ou Evelyne Serverin),

1 représentant de l'UEVE,

1 représentant de l'APHP

Catégorie 4

4 sièges restant à attribuer au titre des personnalités choisies sur leurs qualités propres, un débat a été ouvert sur le profil de ces personnalités avec des options différentes l'une privilégiant le profil scientifique avec si possible d'éminents chercheurs membres ayant fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou internationale (académie des sciences, prix internationaux...) ou alors des personnalités plus éclectiques susceptibles d'apporter un éclairage complémentaire et être des relais vers d'autres milieux.

A l'issue du débat, le conseil a voté pour désigner deux candidates sur les 5 noms de femmes classées en priorité 1 et deux candidats parmi les 7 noms d'hommes classés en priorité 1 par le GT provisoire:

Les 4 personnalités élues sont

Béatrix Saule (Conservatrice du Château de Versailles) élue avec 75 voix

Elifsu Sanbucu (fondatrice de la TPME « 2^e labo », spécialiste des projets collaboratifs science-société et de la communication scientifique) élue avec 70 voix

Karim Hérída (chef de la mission des grands évènements sportifs à la ville de Paris) élu avec 76 voix

Marc Robert (procureur général près de la cour d'appel de Versailles) élu avec 64 voix

Le tableau complet du vote est

Voix	Femmes
75	Béatrix Saule
70	Elifsu Sanbucu
39	Katheline Schubert
26	Renée Ventura
14	Elisabeth Giacobino
	Hommes
76	Karim Herida
64	Marc Robert
37	Jean Zinn-Justin
13	Yves Laszlo
9	Pascal Le Masson
8	Luc Athlan
7	Georges Cailletaud
5	Axel Kahn
2	Pierre Drossart

3. Poursuite du Processus

Le GT provisoire s'est inquiété du temps nécessaire pour solliciter les organismes et collectivités territoriales et du faible délai d'ici la prochaine réunion programmée le 25 septembre.

Il propose donc de repousser cette réunion au 2 octobre afin de permettre à tous les membres de faire acte de candidature pour la présidence du conseil.

Cette proposition est soumise au vote des membres, 72 membres se prononcent pour demander une réunion le 2 octobre. Le quorum de 30% étant atteint, il sera demandé au Président de l'Université Paris-Saclay de bien vouloir convoquer les membres du conseil académique pour le vendredi 2 octobre à 9 h00.

Parallèlement, Hervé Le Riche enverra la version actualisée du RI au cours de la semaine 37 et sollicitera les volontaires pour participer à un GT RI au sein du CAc. Il se propose d'en être le secrétaire, un responsable du GT est recherché parmi tous les membres du CAc.